

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : AAP2 Recrutement : EXTERNE

Epreuve : EXPLICATION DE TEXTES Spécialité : Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

- ① D'après l'article ~~du~~ du journal « Le journal du Centre » parut le 4 janvier 2022 et écrit par Simon Dubos, la commune de Montreuilon de 270 habitants avait perdu son conseil municipal et son maire suite à leur démission. La préfecture de Nièvre doit trouver de nouveaux intérimaires afin de garder le bon fonctionnement de la commune jusqu'aux prochaines élections municipales.
- ② A compter du 7 octobre 2021, la préfecture de la Nièvre a dû mettre en place par arrêté préfectoral, une délégation spéciale. Cette dernière remplira les fonctions du conseil municipal.
- ③ C'est à la libre appréciation que le préfet de Nièvre choisi des délégués. Il prend également en compte l'expérience professionnelle et la disponibilité des délégués.
- ④ La délégation spéciale de Montreuilon se compose de trois personnes mandatées par la préfecture. On y retrouve Francine B. pour le poste de maire et Claude G. et Bernadette C. qui sont les adjoints.
- ⑤ L'administration provisoire de la commune de Montreuilon avait pour missions de mener à bien

le bon fonctionnement habituel des services publics communaux, tel que l'état civil, la police, la voirie ou encore l'organisation des prochaines élections municipales. Elle devait également gérer les affaires courantes, appliquer et veiller qu'il n'y ait pas d'excès par rapport au budget déjà voté.

Le pouvoir de la délégation spéciale se limitait aux actes de pure administration conservatoire. Elle ne devait pas engager les finances municipales au-delà des ressources disponibles. Ce qui signifiait, qu'elle ne pouvait pas préparer le budget communal, recevoir les comptes du maire ou du receveur, modifier le personnel ou même le régime de l'enseignement.

⑥ Le 5 décembre dernier, il y a eu une élection municipale avec en lice une seule liste de onze candidats menée par Alexandre C.

Cette liste a été élu avec 48 voix sur 221 électeurs inscrits, ce qui a mis fin à la délégation spéciale.

La commune de Montreuilon a pu reprendre ses projets communaux avec son nouveau conseil municipal et son maire Alexandre C.

⑦ En tant normal, la commune de Montreuilon est dirigée par son maire et ses élus qui forment le conseil municipal.

